

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA
COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON**

Séance du 5 octobre 2023 – Délibération n°117

L'an deux mil vingt trois et le cinq octobre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie de Sévérac d'Aveyron, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire.

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	29	23

Date de la convocation
05/10/2023
Date d'affichage de la convocation
28/09/2023

Secrétaire de séance : Françoise CAPUS

Présents : ALMIRE Yvan - ANGLADE Clémence - BOURREL Thierry - BRUNET Mélanie - BURGUIERE Philippe - CAPUS Françoise - CARON Annick - CARNAC André - CONSTANS Mathieu - DUTRIEUX Patrick - GROS Edmond - FOS Mariana - LAURAIN Damien - MAJOREL Aimé - MAJOREL Aurélien - MULLER Geoffroy - ROZIERE Régine - SAHUQUET Jean-Marc - TAJAN Isabelle

Absents : RAGOT Annie - BORIE Nina - BOUDIAS DECROIX Nathalie (Pouvoir à Mélanie BRUNET) - CAZES CORBOZ Maryse - DE LESCURE Jérôme (pouvoir à Mathieu CONSTANS) - FABRE Emilie (pouvoir à Aurélien MAJOREL) - LABRO Isabelle - JARROUSSE Caroline (pouvoir à Clémence ANGLADE) - LAYRAL Rémi - MURET Yvain -

Objet**REGULARISATION TERRAIN GROUSSET de LAPANOUSE**

Monsieur le Maire expose que depuis plusieurs années la rue du Château d'eau à LAPANOUSE a été élargie (parcelles D 539 et D244). Une bande de terrain appartenant à Monsieur GROUSSET a fait partie de l'emprise de la rue. En compensation la commune de Lapanouse, avait réalisé un mur de clôture en pierre en limite de la propriété de Monsieur GROUSSET.

Monsieur le Maire ajoute qu'il convient à présent de régulariser cette emprise de la voie sur le terrain de Monsieur GROUSSET : la commune lui cède 9 m² et Monsieur GROUSSET a cédé 227 m² à la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de régulariser, sans soulte, l'emprise de la voie sur le terrain de Monsieur GROUSSET de à Lapanouse comme décrit ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

le Maire, Edmond GROS

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture

